

CHARTRE DE L'AFFICHAGE EN MAIRIE DE VALENCIENNES

Vous souhaitez inviter le public à une manifestation particulière, mettre en avant un projet ou communiquer sur une action spécifique ?

La ville de Valenciennes est heureuse de mettre un espace d'affichage à votre disposition dans son espace " accueil " .

Auprès de qui effectuer ma demande ?

- à l'espace accueil de l'hôtel de ville
Tél. : 03 27 22 59 00**
- au service communication
Tél. : 03 27 22 58 28**

Que m'est-il possible de proposer à l'affichage ?

- les manifestations " valenciennoises " ,**
- les campagnes nationales et institutionnelles,**
- les actions de villes voisines si l'espace libre est suffisant.**

Quelles thématiques essuieront un refus ?

- l'affichage doit respecter les grands principes de la République et notamment la laïcité,**
- il ne peut violer les règles particulières telles que :**
 - . celles régissant la libre concurrence,**
 - . les restrictions relatives aux informations personnelles,**
 - . celles s'appliquant en période électorale...**

Combien de temps mon support sera-t-il visible ?

- jusqu'au jour de la manifestation,**
- jusqu'à trois mois après le dépôt si mon information n'est pas limitée dans le temps. Passé ce délai, un nouveau support devra être remis pour prolonger l'affichage.**

